

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 153
N° 27 Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 1
no Tiurai 2004

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au J.O.P.F. n° 27 du 1er juillet 2004

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 19 CM du 28 juin 2004 portant modification de l'arrêté n° 1784 CM du 31 décembre 2001 modifié réglementant les prix de vente au public des produits pharmaceutiques	2265
Arrêté n° 20 CM du 28 juin 2004 portant nomination des membres de la commission consultative des agréments fiscaux en application de l'article 951-2 du code des impôts	2265
Arrêté n° 21 CM du 28 juin 2004 portant application de la délibération n° 2004-56 APF du 11 mars 2004 relative à certaines formalités déclaratives auxquelles sont tenues les entreprises	2266

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 23 PR du 28 juin 2004 rapportant l'arrêté n° 15 PR du 23 juin 2004 portant nomination de la directrice adjointe du cabinet du ministre de l'éducation et de la culture	2279
Arrêté n° 25 PR du 30 juin 2004 portant délégation de signature à M. Claudino Laurent, chef du service de l'imprimerie officielle	2279

Ministère de l'économie et des finances

Arrêté n° 7 MEF/SDIM du 25 juin 2004 portant délégation de signature du ministre de l'économie et des finances à M. Richard Boyer, chef du service du développement de l'industrie et des métiers	2279
Arrêté n° 8 MEF du 25 juin 2004 portant délégation de signature du ministre de l'économie et des finances à M. Franky Sacault, chef du service du plan et de la prévision économique par intérim	2280

Ministère de l'éducation et de la culture

Arrêté n° 1 MEC du 28 juin 2004 portant délégation de signature à Mlle Katia Testard, secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française	2281
---	------

Ministère du dialogue social

Arrêté n° 2 MDS du 25 juin 2004 portant délégation de signature au chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles

2281**ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Arrêté n° 33-2004 PR.APF/SG/SAJ du 16 juin 2004 désignant Mme Jeanne Santini pour représenter le président de l'assemblée de la Polynésie française devant les juridictions des ordres administratif et judiciaire

2282**PARTIE NON OFFICIELLE**

Annonces diverses

2283

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 19 CM du 28 juin 2004 portant modification de l'arrêté n° 1784 CM du 31 décembre 2001 modifié réglementant les prix de vente au public des produits pharmaceutiques.

NOR : SAE0401272AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1784 CM du 31 décembre 2001 modifié réglementant les prix de vente au public des produits pharmaceutiques ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 juin 2004,

Arrête :

Article 1er.— Aux articles 1er et 13-1 de l'arrêté n° 1784 CM du 31 décembre 2001 modifié, l'expression "1er juillet 2004" est abrogée et remplacée par l'expression "1er janvier 2005".

Art. 2.— Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Emile VANFASSE.

ARRETE n° 20 CM du 28 juin 2004 portant nomination des membres de la commission consultative des agréments fiscaux en application de l'article 951-2 du code des impôts.

NOR : SCD0401277AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code des impôts et notamment l'article 951-2 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 juin 2004,

Arrête :

Article 1er.— En application de l'article 951-2 du code des impôts, sont nommés en qualité de membres de la commission consultative des agréments fiscaux :

- le vice-président du gouvernement ;
- le ministre en charge des finances ;
- le ministre en charge du logement ;
- et le cas échéant, le ou les ministre(s) en charge des secteurs d'activité dont relèvent les projets présentés.

Art. 2.— La présidence de la commission consultative des agréments fiscaux est confiée au vice-président de la Polynésie française et sa vice-présidence au ministre en charge des finances.

Art. 3.— L'arrêté n° 671 CM du 15 avril 2004 est abrogé.

Art. 4.— Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Emile VANFASSE.

ARRETE n° 21 CM du 28 juin 2004 portant application de la délibération n° 2004-56 APF du 11 mars 2004 relative à certaines formalités déclaratives auxquelles sont tenues les entreprises.

NOR : DIM0400871AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la composition du gouvernement ;

Vu la délibération n° 2004-56 APF du 11 mars 2004 relative à certaines formalités déclaratives auxquelles sont tenues les entreprises ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 juin 2004,

Arrête :

Article 1er.— Il est créé au sein de la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers un centre de formalités des entreprises dont la gestion lui est confiée.

Le centre de formalités des entreprises (C.F.E.) constitue un service administratif de la chambre consulaire.

Art. 2.— Le dossier unique mentionné à l'article 1er de la délibération n° 2004-56 APF du 11 mars 2004 susvisée, est obligatoirement déposé auprès du C.F.E. conformément aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Auquel cas le greffe avise le C.F.E.

Toutefois, tout déclarant peut présenter directement au greffe du tribunal de commerce une demande d'inscription au registre du commerce et des sociétés s'il justifie auprès du greffe avoir préalablement saisi le C.F.E. conformément aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Auquel cas le greffe avise le C.F.E.

Art. 3.— Les déclarations sont présentées au C.F.E. et le dossier comprend :

- les déclarations signées du déclarant ou de son mandataire accompagnées, le cas échéant, du pouvoir du mandataire. Ces déclarations sont établies sur les onze formulaires dont les modèles figurent en annexe au présent arrêté ;
- les pièces justificatives prescrites par les administrations et organismes destinataires, fournies en original ou, pour celles devant être conservées par le déclarant ou qui sont exigées par plusieurs destinataires, en copie dont la conformité à l'original est attestée par le déclarant ;
- les actes qui doivent être remis aux administrations et organismes destinataires, dans la forme exigée pour leur dépôt ;
- le cas échéant, le titre de paiement des frais, droits ou redevances prescrits par les textes réglementaires particuliers.

Art. 4.— Le C.F.E. est réputé saisi lorsque les déclarations qui lui sont remises directement ou par voie postale sont établies sur les formulaires prévus à l'article 3 du présent arrêté dûment signées par le déclarant ou son mandataire et qu'elles comportent au moins les énonciations indispensables pour les justifier :

I - Pour les créations d'entreprises :

- 1° Les nom, nom d'usage et prénoms du déclarant pour les personnes physiques, la dénomination ou la raison sociale pour les personnes morales ;
- 2° Les date et lieu de naissance des déclarants personnes physiques ;
- 3° La forme juridique de l'entreprise ;
- 4° Le siège de l'entreprise, le domicile du déclarant ou l'adresse de l'établissement ;
- 5° L'objet de la formalité ;
- 6° Les principales activités de l'entreprise ;
- 7° Le nombre de salariés dans l'entreprise ;
- 8° La date d'effet de l'événement objet de la formalité.

II - Pour les modifications de la situation de l'entreprise ainsi que pour sa cessation d'activité :

- 1° Les nom, nom d'usage et prénoms du déclarant pour les personnes physiques, la dénomination ou la raison sociale pour les personnes morales ;
- 2° Le numéro de registre du commerce et des sociétés ;
- 3° L'objet de la formalité, ainsi que la date d'effet de l'événement la justifiant.

Le C.F.E. ne peut refuser les déclarations respectant les conditions ci-dessus énumérées, ni en apprécier le bien-fondé.

Art. 5.— Le C.F.E., saisi en application des articles 3 et 4 du présent arrêté, remet un récépissé au déclarant ou à son mandataire lors du dépôt du dossier ou le lui adresse le premier jour ouvrable suivant la réception du dossier.

Le récépissé indique :

- les nom, prénom, raison sociale ou dénomination, adresse du commerçant ou du siège social, forme juridique, nombre et nature des actes et pièces déposées, date du dépôt ;
- si le dossier est incomplet, les compléments qui doivent être apportés dans les délais fixés à l'article 7 du présent arrêté ;
- si le dossier est complet, les administrations et/ou organismes auxquels il est transmis.

Art. 6.— Lorsque le C.F.E. estime que le dossier est complet ou à l'expiration des délais prévus à l'article 7 du présent arrêté, il transmet la déclaration aux administrations et/ou organismes destinataires et, le cas échéant, les pièces annexées qui leur sont destinées au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date de dépôt ou de réception.

Toutefois, lors de la déclaration de création de l'entreprise, les exemplaires destinés au service des contributions et à la Caisse de prévoyance sociale ne leur sont transmis qu'une fois les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire territorial des entreprises et l'attribution du code A.P.E. notifiés au C.F.E.

Art. 7.— Lorsque le C.F.E. estime que le dossier est incomplet, le déclarant dispose d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception du récépissé pour produire les compléments requis à apporter. Si le déclarant ou son mandataire demeure en dehors de Tahiti, il s'ajoute un délai de distance conforme aux délais prévus en matière de procédure civile.

A l'expiration de ces délais, le C.F.E. avise le déclarant par écrit des administrations et/ou organismes destinataires auxquels le dossier est transmis en l'état.

Art. 8.— A défaut de transmission par le C.F.E. à l'expiration des délais prévus aux articles 6 et 7 du présent arrêté, le déclarant peut obtenir la restitution immédiate de son dossier afin de saisir directement les administrations et/ou organismes destinataires.

Art. 9.— La déclaration présentée ou transmise au C.F.E. vaut déclaration auprès de l'administration ou organisme destinataire dès lors qu'elle est régulière et complète à l'égard de ce dernier. Elle interrompt les délais à l'égard des administrations ou organismes concernés.

Art. 10.— Les administrations et organismes destinataires des déclarations sont seuls compétents pour en contrôler la régularité et en apprécier la validité. Leur transmission à ces administrations et organismes dessaisit le C.F.E. en ce qui concerne les formalités à accomplir.

Outre les dispositions de l'article 4 de la délibération n° 2004-56 APF du 11 mars 2004 susvisée, lorsque les déclarations contiennent des demandes au sujet desquelles une décision doit être prise, les administrations et organismes destinataires en informent le C.F.E. en même temps que le déclarant. Il s'agit notamment des décisions d'immatriculation ou de refus d'immatriculation ou celles de radiation ou de refus de radiation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire territorial des entreprises. Le C.F.E. retransmet lesdites décisions aux administrations et organismes concernés. Il en va de même pour l'attribution du code A.P.E.

Uniquement lors de la déclaration relative à la création de l'entreprise, les attestations d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire territorial des entreprises de même que l'attribution du code A.P.E. sont adressées directement au C.F.E. qui les notifie au déclarant.

Art. 11.— Les prestations conformes à celles énumérées au présent arrêté sont gratuites. Toutefois, le C.F.E. est habilité à percevoir des redevances pour des services dépassant le cadre des prestations de base.

Par prestations de base gratuites, il faut entendre :

- la fourniture des formulaires ;
- la réception des déclarations dûment remplies conformément aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté ainsi que des pièces annexes, justificatifs et titres de paiement qui les accompagnent ;
- la délivrance du récépissé ;
- la transmission aux administrations et organismes concernés des déclarations et pièces annexes ;
- l'information du déclarant lorsque le dossier est incomplet.

Le C.F.E. doit afficher le coût des prestations supplémentaires payantes.

Art. 12.— Il est interdit au C.F.E. de communiquer à des tiers les renseignements contenus dans les déclarations.

Art. 13.— L'annexe I au présent arrêté précise les déclarations devant être déposées au C.F.E.

Art. 14.— En cas de difficulté grave de fonctionnement du C.F.E., le conseil des ministres prend toutes mesures pour assurer la continuité du service.

Art. 15.— Le C.F.E. est tenu de conserver en archive tous les feuillets des formulaires qui lui sont destinés.

Art. 16.— Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Emile VANFASSE.

P1		DECLARATION DE CREATION D'UNE ENTREPRISE		RESERVE AU CFE																																								
PERSONNE PHYSIQUE		Mouture du 01/03/04		déclaration n° reçue le transmise le																																								
1	Avez-vous déjà exercé une activité non salariée ? ☐ oui ☐ non Si oui, rappelez votre n° Tabin : ou n° RCS : N° RCS : N° TABIN : CODE APE : N° CPS (employeur) :																																											
2	NOM DE NAISSANCE nom marital nom d'usage prénoms surnom pseudonyme nationalité sexe ☐ M ☐ F né(e) le dépt. commune / pays domicile quartier code postal : commune / pays B.P. : code postal : commune carte commerçant étranger n° titre de séjour n° NOM COMMERCIAL :	3	POUR UN COMMERÇANT MARIÉ date du mariage lieu régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat enjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le à adresse nationalité cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime matrimonial ☐ séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux ☐ contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.																																									
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES PERSONNES CONCERNÉES																																												
4	☐ PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER L'ÉTABLISSEMENT ☐ PROPRIÉTAIRE INDIVIS nom de naissance nom d'usage prénoms surnom domicile code postal : commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune / pays nationalité ☐ suite sur intercalaire(s) P*																																											
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENTREPRISE																																												
5	ADRESSE DU SIÈGE DE L'ENTREPRISE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal : commune domiciliation ☐ oui ☐ non																																											
6	Date de début d'ACTIVITÉ date d'embauche du premier salarié effectif salarié / non salarié activités exercées parmi ces activités, indiquer la plus importante son lieu d'exercice : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre																																											
7	ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non boueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal : commune																																											
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS																																												
8	ADRESSE quartier enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ADRESSE quartier enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ADRESSE quartier enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ☐ suite sur intercalaire(s) P*																																											
DECLARATION DES ACTIVITES EXERCÉES																																												
9	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Chiffre d'affaires prévisionnel</th> <th style="text-align: center;">régime de droit</th> <th style="text-align: center;">option possible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous contribuables</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)</td> <td>☐ franchise en base</td> <td>☐ Régime simplifié</td> </tr> <tr> <td>Activités exonérées</td> <td>Voir articles 340-9, 340-10, 340-11 et 348-7</td> <td>☐ exonération</td> <td>☐ assujettissement</td> </tr> <tr> <td>Prestations de services (P)</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions</td> <td>☐ Régime simplifié</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> <td>☐ Régime mensuel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions</td> <td>☐ Régime mensuel</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Ventes (V)</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 millions</td> <td>☐ Régime simplifié</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires compris entre 15 et 150 millions</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> <td>☐ Régime mensuel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions</td> <td>☐ Régime mensuel</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Activités mixtes (PSV)</td> <td colspan="3">le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées</td> </tr> </tbody> </table>				Chiffre d'affaires prévisionnel		régime de droit	option possible	Tous contribuables	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)	☐ franchise en base	☐ Régime simplifié	Activités exonérées	Voir articles 340-9, 340-10, 340-11 et 348-7	☐ exonération	☐ assujettissement	Prestations de services (P)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel		Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel		Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant	Ventes (V)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel		Chiffre d'affaires compris entre 15 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel		Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant	Activités mixtes (PSV)	le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées		
Chiffre d'affaires prévisionnel		régime de droit	option possible																																									
Tous contribuables	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)	☐ franchise en base	☐ Régime simplifié																																									
Activités exonérées	Voir articles 340-9, 340-10, 340-11 et 348-7	☐ exonération	☐ assujettissement																																									
Prestations de services (P)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel																																									
	Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel																																									
	Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant																																									
Ventes (V)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel																																									
	Chiffre d'affaires compris entre 15 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel																																									
	Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant																																									
Activités mixtes (PSV)	le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées																																											
JE DÉCLARE AVOIR RECU UN EXEMPLAIRE DU « MÉMENTO DES OBLIGATIONS DU CONTRIBUABLE » ET DU « MÉMENTO DE LA TVA » ☐ OUI ☐ NON																																												
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES																																												
10	OBSERVATIONS																																											
11	ADRESSE de correspondance ☐ déclarée au cadre n° ☐ autre quartier B.P. : code postal : commune côté ☐ mer ☐ montagne code postal : commune téléphone(s) : Fax / e-mail :																																											
12	Le présent document constitue une demande d'IMMATRICULATION au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS, d'INSCRIPTION AU REPERTOIRE TERRITORIAL DES ENTREPRISES (ISPE), de DECLARATION D'EXISTENCE à la CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE et aux CONTRIBUTIONS. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions. ☐ LE DECLARANT désigné au cadre 2 ☐ LE MANDATAIRE ayant procuration : nom, prénom/dénomination et adresse Certifie l'exactitude des renseignements donnés fait à le nombre d'intercalaires P*																																											

P2		DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ENTREPRISE		RESERVE AU CFE Déclaration n° reçue le transmise le
PERSONNE PHYSIQUE		mouture du 01/03/04		
1 N° RCS :	N° TAHITI :	CODE APE ANCIEN :	CODE APE NOUVEAU :	N° CPS (employeur)
nom de naissance	nom d'usage	prénoms né(e) le		
☐ REPRISE D'ACTIVITE APRES CESSATION TOTALE TEMPORAIRE				
3 NOM DE NAISSANCE nom marital nom d'usage prénoms surnom nationalité domicile quartier code postal : commune / pays B.P. : code postal : commune carte commerçant étranger n° expire le		4 SITUATION MATRIMONIALE : ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ marié(e) dépt. commune / pays si étranger régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat : conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime matrimonial ☐ séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux ☐ contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable		
5 NOM COMMERCIAL				
6 PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER L'ETABLISSEMENT ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage prénoms domicile code postal : commune né(e) le dépt. commune / pays nationalité ARTANT nom de naissance prénoms ☐ suite sur intercalaire(s) P1				
7 PROPRIETAIRE INDIVIS, pour un partant, remplir directement le cadre partant ☐ nouveau : nom de naissance nom d'usage prénoms domicile code postal : commune PARTANT nom de naissance prénoms ☐ nouveau : nom de naissance nom d'usage prénoms domicile code postal : commune PARTANT nom de naissance prénoms ☐ suite sur intercalaire(s) P1				
8 ADRESSE DU SIEGE DE L'ENTREPRISE côté ☐ montagne ☐ mer code postal : commune ACTIVITES suppression d'activité(s) nouvelle activité principale son lieu d'exercice : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre				
9 ETABLISSEMENT ☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti iti adresse quartier code postal : commune Enseigne suppression d'activité(s) création d'activité(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal : commune ☐ suite sur intercalaire(s) P1				
10 ETABLISSEMENT ☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti iti adresse quartier code postal : commune Enseigne suppression d'activité(s) création d'activité(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal : commune ☐ suite sur intercalaire(s) P1				
11 OBSERVATIONS				
12 ADRESSE de correspondance ☐ déclarée au cadre n° ☐ autre quartier côté ☐ montagne ☐ mer / code postal : commune B.P. : code postal : commune téléphone(s) Fax / e-mail				
13 Le présent document constitue une demande d'INSCRIPTION au RCS, AU REPERTOIRE TERRITORIAL DES ENTREPRISES (ISPF), aux CONTRIBUTIONS et à la CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE. Quelqu'un donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions. ☐ LE DECLARANT désigne au cadre ☐ LE MANDATAIRE ayant procuration : nom, prénom/dénomination et adresse Certifie l'exactitude des renseignements donnés fait à le nombre d'intercalaires P1 : SIGNATURE				

P3	DECLARATION DE CESSATION TOTALE D'ACTIVITE (☐ temporaire ☐ définitive) OU DE DECES DE L'EXPLOITANT (avec ☐ ou sans ☐ poursuite de l'exploitation)			RESERVE AU CFE Déclaration n°..... reçue le transmise le
PERSONNE PHYSIQUE		mouture du 01/03/04		
1	N° RCS :	N° TAHITI :	CODE APE :	
2	N° CPS (employeur) :			
NOM DE NAISSANCE nom d'usage prénoms né(e) le				
3	DECES DE L'EXPLOITANT ; poursuite de l'exploitation ☐ oui ☐ non. Si oui, indiquer les personnes qui poursuivent l'exploitation et les héritiers (nom, nom d'usage, prénoms, domicile personnel, qualité, date et lieu de naissance, nationalité) : ☐ suite sur intercalaire(s) P²			
4	CESSATION TOTALE TEMPORAIRE D'ACTIVITE CESSATION TOTALE DEFINITIVE D'ACTIVITE ; indiquer la destination de l'entreprise : ☐ disparition ☐ vente ☐ mise en location-gérance ☐ reprise par le propriétaire ☐ autre : IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE : nom de naissance ou dénomination nom d'usage prénoms adresse du domicile ou du siège social			
5	OBSERVATIONS :			
6	ADRESSE DE CORRESPONDANCE : quartier côté ☐ mer ☐ montagne code postal commune BP code postal commune téléphone télécopie e-mail			
7	Le présent document constitue : - une demande d'INSCRIPTION MODIFICATIVE au RCS ☐ , de déclaration au RTE (ISPF) ☐ , aux CONTRIBUTIONS ☐ , à la CPS ☐ - une demande de MAINTIEN D'IMMATRICULATION au RCS ☐ ou de RENOUELEMENT du maintien ☐ - une demande de RADIATION au RCS ☐ au RTE (ISPF) ☐ , aux CONTRIBUTIONS ☐ , à la CPS ☐ Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions.			
8	☐ LE DECLARANT désigné au cadre 2 ☐ LE MANDATAIRE, nom, prénom, dénomination, adresse domicile ou siège social : ☐ PERSONNE justifiant d'un intérêt, nom, prénom, dénomination, adresse domicile ou siège social :		Certifie l'exactitude des renseignements donnés fait à le nombre d'intercalaires P ² :	
		SIGNATURE		

La loi n° 78-17 du 9 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. S'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

P' INTERCALAIRE DES FORMULAIRES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES RESERVE AU CFE Déclaration n° reçue le transmise le									
INTERCALAIRE DU FORMULAIRE P1 ☐ P2 ☐ P3 ☐ intercalaire n° mouture du 01/03/04									
1	NOM de naissance N° RCS N° TAHITI								
2	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> <td style="vertical-align: top;"> qualité ☐nouveau ☐modification situation personnelle ☐partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms </td> </tr> </table>	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms
qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms								
qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms								
qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms								
qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms	qualité ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant, remplir directement le cadre partant nom de naissance nom d'usage domicile code postal commune pour la personne ayant le pouvoir d'engager : né(e) le dépt. commune/pays nationalité PARTANT nom de naissance prénoms								
3	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> ☐modification de l'existant ☐nouveau ☐supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐magasin ☐bureau, cabinet ☐sur marché ☐en clientèle ☐chantier, carrière ☐usine, atelier ☐entrepôt ☐domicile ☐ambulancier ☐exploitation agricole, aquacole, maritime ☐autre ORIGINE DU FONDS ☐création ☐achat ☐location-gérance ☐partage ☐autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐oui ☐non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> ☐modification de l'existant ☐nouveau ☐supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐magasin ☐bureau, cabinet ☐sur marché ☐en clientèle ☐chantier, carrière ☐usine, atelier ☐entrepôt ☐domicile ☐ambulancier ☐exploitation agricole, aquacole, maritime ☐autre ORIGINE DU FONDS ☐création, passer directement au cadre suivant ☐achat ☐location-gérance ☐partage ☐autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐oui ☐non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune </td> <td style="vertical-align: top;"> effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> ☐modification de l'existant ☐nouveau ☐supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐magasin ☐bureau, cabinet ☐sur marché ☐en clientèle ☐chantier, carrière ☐usine, atelier ☐entrepôt ☐domicile ☐ambulancier ☐exploitation agricole, aquacole, maritime ☐autre ORIGINE DU FONDS ☐création, passer directement au cadre suivant ☐achat ☐location-gérance ☐partage ☐autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐oui ☐non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune </td> <td style="vertical-align: top;"> effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne </td> </tr> </table>	☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne	☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne	☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne		
☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne								
☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne								
☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti itit adresse activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ORIGINE DU FONDS ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ partage ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, partage, licitation : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : (si différent du précédent exploitant) nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne effectif salarié / non salarié enseigne								

L'Etat a garanti au droit d'accès et de consultation pour les personnes physiques. L'application des dispositions relatives à la confidentialité des données est laissée à la responsabilité des personnes physiques.

MG3

DECLARATION DE CESSATION TOTALE D'ACTIVITE

(☐ CESSATION TEMPORAIRE ☐ CESSATION DEFINITIVE)

RESERVE AU CFE

Déclaration n°

reçue le

transmise le

PERSONNE MORALE

mouture du 01/03/04

☐ SOCIETE☐ AUTRE PERSONNE MORALE

1	N° RCS :	N° TAHITI :	CODE APE :	N° CPS (employeur) :
RAISON SOCIALE / DENOMINATION				
NOM COMMERCIAL				
SIGLE				
RENSEIGNEMENTS SOCIAUX DE LA PERSONNE				
2	☐ CESSATION TOTALE TEMPORAIRE D'ACTIVITE ☐ DECISION PRONONCANT LA NULLITE DE LA PERSONNE MORALE ☐ DISSOLUTION indiquer la destination de l'entreprise : ☐ disparition ☐ vente ☐ mise en location-gérance ☐ autres IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE : nom de naissance ou dénomination nom d'usage prénoms adresse du domicile ou du siège social IDENTIFICATION des liquidateurs : 1 - nom de naissance nom d'usage prénoms domicile journal d'annonces légales portant nomination du (des) liquidateur(s) adresse de la liquidation pouvoirs du liquidateur 2 - nom de naissance nom d'usage prénoms domicile journal d'annonces légales portant nomination du (des) liquidateur(s) adresse de la liquidation pouvoirs du liquidateur ☐ CESSATION TOTALE DEFINITIVE D'ACTIVITE			
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES				
3	OBSERVATIONS :			
4	ADRESSE DE CORRESPONDANCE : quartier côté ☐ mer ☐ montagne code postal commune BP code postal commune téléphone télécopie e-mail			
5	Le présent document constitue : - une demande d'INSCRIPTION MODIFICATIVE au RCS ☐ , de déclaration au RTE (ISPF) ☐ , aux CONTRIBUTIONS ☐ , à la CPS ☐ - une demande de MAINTIEN D'IMMATRICULATION au RCS ☐ ou de RENOUELEMENT du maintien ☐ . - une demande de RADIATION au RCS ☐ au RTE (ISPF) ☐ , aux CONTRIBUTIONS ☐ à la CPS ☐ Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions.			
6	☐ LE REPRESENTANT LEGAL ☐ LE MANDATAIRE ☐ PERSONNE justifiant d'un intérêt	nom, prénom/dénomination et adresse	Certifie l'exactitude des renseignements donnés fait à le	SIGNATURE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information des citoyens et aux libertés, s'applique aux réponses, faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Le 17 du 6 novembre 1978 relative à l'information aux Trichiers et aux libérés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données à caractère personnel.

G1	DECLARATION DE CREATION D'UNE ENTREPRISE		RESERVE AU CFE déclaration n° ☐ reçue le ☐ transmise le																																								
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE CONSTITUTION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OUVERTURE D'UN PREMIER ETABLISSEMENT																																											
PERSONNE MORALE		mouture du 01/03/04																																									
N° RCS :	N° TAHITI :	CODE APE :	N° CPS (employeur) :																																								
1 DENOMINATION SIGLE NOM COMMERCIAL Objet du GIE ☐ civil ☐ commercial ADRESSE DU SIEGE : domiciliation ☐ oui ☐ non quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal : commune / pays B.P. code postal commune tél fax e-mail DUREE ans DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DATE DE CLOTURE DU PREMIER EXERCICE pour les EPIC : COLLECTIVITE dates de publication au J.O. de l'acte de création de l'acte de son fonctionnement																																											
2 Date de début D'ACTIVITE date d'embauche du premier salarié effectif salarié / non salarié activités exercées : civiles commerciales parmi ces activités, indiquer la plus importante son lieu d'exercice : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre																																											
3 ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination prénoms nom d'usage achat, apport : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège social code postal : commune																																											
4 ADRESSE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ADRESSE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ADRESSE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre																																											
5 QUALITE L'intéressé engage l'EPIC vis à vis des tiers ☐ seul ☐ conjointement nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité forme juridique dénomination sigle domicile/siège B.P. code postal commune REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité domicile B.P. code postal commune		POUR LES MEMBRES DU GIE n° RCS lieu du greffe statut légal particulier nom commercial surnom/pseudonyme carte commerçant étranger n° expire le MEMBRE MARIE date du mariage dépt. commune / pays régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le à adresse nationalité cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime - séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux - contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.																																									
QUALITE L'intéressé engage l'EPIC vis à vis des tiers ☐ seul ☐ conjointement nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité forme juridique dénomination sigle domicile/siège B.P. code postal commune REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité domicile B.P. code postal commune		POUR LES MEMBRES DU GIE n° RCS lieu du greffe statut légal particulier nom commercial surnom/pseudonyme carte commerçant étranger n° expire le MEMBRE MARIE date du mariage dépt. commune / pays régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le à adresse nationalité cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime - séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux - contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.																																									
6 Chiffre d'affaires prévisionnel <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Chiffre d'affaires prévisionnel</th> <th>régime de droit</th> <th>option possible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous contribuables</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)</td> <td>☐ franchise en base</td> <td>☐ Régime simplifié</td> </tr> <tr> <td>Activités exonérées</td> <td>Voir articles 340-9, 340-1, 340-11 et 348-7</td> <td>☐ exonération</td> <td>☐ assujettissement</td> </tr> <tr> <td>Prestations de service (PS)</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions</td> <td>☐ Régime simplifié</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> <td>☐ Régime mensuel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions</td> <td>☐ Régime mensuel</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Ventes (V)</td> <td>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions</td> <td>☐ Régime simplifié</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions</td> <td>☐ Régime trimestriel</td> <td>☐ Régime mensuel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions</td> <td>☐ Régime mensuel</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Activités mixtes (PS/V)</td> <td colspan="3">Le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées</td> </tr> </tbody> </table>					Chiffre d'affaires prévisionnel	régime de droit	option possible	Tous contribuables	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)	☐ franchise en base	☐ Régime simplifié	Activités exonérées	Voir articles 340-9, 340-1, 340-11 et 348-7	☐ exonération	☐ assujettissement	Prestations de service (PS)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel		Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel		Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant	Ventes (V)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel		Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel		Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant	Activités mixtes (PS/V)	Le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées		
	Chiffre d'affaires prévisionnel	régime de droit	option possible																																								
Tous contribuables	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions sur 12 mois (au prorata du début d'activité)	☐ franchise en base	☐ Régime simplifié																																								
Activités exonérées	Voir articles 340-9, 340-1, 340-11 et 348-7	☐ exonération	☐ assujettissement																																								
Prestations de service (PS)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel																																								
	Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel																																								
	Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant																																								
Ventes (V)	Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 6 millions	☐ Régime simplifié	☐ Régime trimestriel																																								
	Chiffre d'affaires compris entre 6 et 150 millions	☐ Régime trimestriel	☐ Régime mensuel																																								
	Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions	☐ Régime mensuel	Néant																																								
Activités mixtes (PS/V)	Le régime applicable est fonction de la part dominante du Chiffre d'affaires de chacune des activités exercées																																										
JE DECLARE AVOIR RECU UN EXEMPLAIRE DU « MEMENTO DES OBLIGATIONS DU CONTRIBUABLE » ET DU « MEMENTO DE LA TVA » ☐ oui ☐ non																																											
7 ADRESSE de correspondance ☐ déclarée au cadre n° ☐ autre quartier côté ☐ mer ☐ montagne code postal : commune B.P. code postal commune		téléphone(s) : Fax / e-mail :																																									
8 Le présent document constitue une demande d'IMMATRICULATION au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS, d'INSCRIPTION AU REPERTOIRE TERRITORIAL DES ENTREPRISES (ISPP), de DECLARATION D'EXISTENCE à la CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE et aux CONTRIBUTIONS. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions.																																											
☐ LE REPRESENTANT LEGAL, désigné au cadre 5 (nom et prénom) ☐ LE MANDATAIRE : nom, prénoms, dénomination et adresse		Certifie l'exactitude des renseignements donnés fait à le nombre d'intercalaires G																																									

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses traitées à ce formulaire pour les personnes physiques. Les données des personnes physiques sont destinées à être traitées.

G2	DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ENTREPRISE		RESERVE AU CFE déclaration n° reçue le transmise le
PERSONNE MORALE		Mouture du 01/03/04	
1 N° RCS : N° TAHITI : ANCIEN CODE APE : NOUVEAU CODE APE : N° CPS (employeur) :		DÉNOMINATION SIGLE NOM COMMERCIAL	
2 DÉNOMINATION OBJET ☐ CIVIL ☐ COMMERCIAL NOM COMMERCIAL SIGLE ADRESSE DU SIEGE : domiciliation ☐ oui ☐ non quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal : commune / pays B.P. code postal commune tel. fax e-mail DURÉE ans DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :			
3 embauche du premier salarié suppression d'activités création d'activités nouveau code APE : son lieu d'exercice : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre			
4 ETABLISSEMENT ☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti iti adresse quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune Enseigne suppression d'activité(s) création d'activité(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ autre ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, apport : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune		5 ETABLISSEMENT ☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti iti adresse quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune Enseigne suppression d'activité(s) création d'activité(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ autre ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ autre précédent exploitant : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, apport : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune ☐ suite sur intercalaires G2	
6 ☐ modification situation personnelle ☐ partant (aller à 6 bis) ☐ nouveau (exonéré des dettes nées antérieurement à son entrée au GIE ☐ oui ☐ non) QUALITE L'intéressé engage l'EPIC vis à vis des tiers ☐ seul ☐ conjointement nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité forme juridique sigle dénomination domicile/siège B.P. code postal commune REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE (si le texte le prévoit) ☐ nouveau ☐ modification situation personnelle ☐ partant (aller à 6 bis) nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le dépt. commune/pays nationalité domicile B.P. code postal commune		POUR LES MEMBRES DU GIE n° RCS lieu du greffe statut légal particulier nom commercial surnom/pseudonyme carte commerçant étranger n° expire le MEMBRE MARIE date du mariage dépt. commune / pays régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms né(e) le à adresse nationalité cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime - séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux - contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable 6 PARTANT nom de naissance nom d'usage prénoms dénomination, forme juridique	
7 OBSERVATIONS			
8 ADRESSE de correspondance ☐ déclarée au cadre n° ☐ autre quartier côté ☐ mer / ☐ montagne code postal : commune B.P. code postal commune téléphone(s) : Fax / e-mail :			
9 Le présent document constitue une demande d'INSCRIPTION au RCS, AU REPERTOIRE TERRITORIAL DES ENTREPRISES (ISPF) à la CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE et aux CONTRIBUTIONS. Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexacts ou incomplètes s'expose à des sanctions. ☐ LE REPRESENTANT LEGAL désigné au cadre 6 (nom et prénom) Certifie l'exactitude des renseignements donnés ☐ LE MANDATAIRE, nom, prénom/dénomination et adresse fait à le nombre d'intercalaires G2 :			

G' INTERCALAIRE DES FORMULAIRES POUR LES G.I.E. et E.P.I.C.		RESERVE AU CFE
INTERCALAIRE DU FORMULAIRE G1 ☐ G2 ☐ intercalaire n°		déclaration n° reçue le transmise le
mouture du 01/03/04		
1	DENOMINATION SIGLE NOM COMMERCIAL N° RCS N° TAHITI	
2	SUITE FORMULAIRE G1 (cadre n° 4) ADRESSE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) : caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre ADRESSE quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune enseigne effectif salarié / non salarié activité(s) exercée(s) : caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ☐ autre	
2 bis	SUITE FORMULAIRE G2 (cadre n° 5) ETABLISSEMENT ☐ modification de l'existant ☐ nouveau ☐ supprimé n° tahiti titi adresse quartier côté ☐ montagne ☐ mer code postal commune Enseigne suppression d'activité(s) création d'activité(s) caractéristiques : ☐ magasin ☐ bureau, cabinet ☐ sur marché ☐ en clientèle ☐ chantier, carrière ☐ usine, atelier ☐ entrepôt ☐ domicile ☐ ambulancier ☐ autre ☐ exploitation agricole, aquacole, maritime ORIGINE DU FONDS : ☐ création, passer directement au cadre suivant ☐ achat ☐ location-gérance ☐ autre	
3	PRÉCÉDENT EXPLOITANT : n° RCS nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms achat, apport : nom du journal d'annonces légales date de parution location-gérance : contrat du au renouvellement par tacite reconduction ☐ Oui ☐ Non loueur du fonds : si différent du précédent exploitant nom de naissance / dénomination nom d'usage prénoms domicile / siège code postal commune	
3	POUR LES MEMBRES DU GIE n° RCS lieu du greffe statut légal particulier nom commercial surnom/pseudonyme carte commerçant étranger n° expire le MEMBRE MARIE date du mariage dépt. commune / pays régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms née le à adresse nationalité	
3	cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime - séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux - contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable. PARTANT nom de naissance nom d'usage prénoms dénomination, forme juridique	
3	POUR LES MEMBRES DU GIE n° RCS lieu du greffe statut légal particulier nom commercial surnom/pseudonyme carte commerçant étranger n° expire le MEMBRE MARIE date du mariage dépt. commune / pays régime actuel ☐ sans contrat (1) ☐ avec contrat conjoint commun en biens : nom de naissance nom d'usage prénoms née le à adresse nationalité	
3	cas particuliers affectant le régime matrimonial : ☐ procédure en cours ou décision affectant le régime - séparation de biens, liquidation anticipée des acquêts ☐ restriction à la libre disposition des biens des époux - contrat de mariage, décision ou demande judiciaire ☐ en cas d'application d'une loi étrangère, désignation du pays et du régime matrimonial : (2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable. PARTANT nom de naissance nom d'usage prénoms dénomination, forme juridique	

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 23 PR du 28 juin 2004 rapportant l'arrêté n° 15 PR du 23 juin 2004 portant nomination de la directrice adjointe du cabinet du ministre de l'éducation et de la culture.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président de la Polynésie française et des membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 15 PR du 23 juin 2004 portant nomination de Mme Linda Raoult en qualité de directrice adjointe du cabinet du ministre de l'éducation et de la culture est rapporté.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 25 PR du 30 juin 2004 portant délégation de signature à M. Claudino Laurent, chef du service de l'imprimerie officielle.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 546 SG du 28 juin 1932 réorganisant l'imprimerie du gouvernement ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier ;

Vu l'arrêté n° 250 CM du 30 mars 1993 portant nomination de M. Claudino Laurent en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Claudino Laurent, chef du service de l'imprimerie officielle, à l'effet de signer, au nom du Président de la Polynésie française, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— M. Claudino Laurent est en outre habilité à signer, au nom du Président de la Polynésie française, les actes concernant :

- 1° La gestion courante des agents placés sous son autorité ;
- 2° L'avancement et les notations des agents du service ;
- 3° Les sanctions disciplinaires, jusqu'au blâme inclus, infligées aux agents placés sous son autorité ;
- 4° Les ordres de déplacement dans le territoire, n'excédant pas six jours, des agents placés sous son autorité ;
- 5° La prise en charge des frais de transport et de bagages des agents placés sous son autorité ;
- 6° L'engagement et la liquidation des dépenses du service imputées sur le budget local ;
- 7° La signature des contrats et conventions liés à la gestion courante du service.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudino Laurent, la délégation prévue aux articles 1er et 2 ci-dessus est dévolue dans les mêmes conditions à Mlle Julia Lehartel.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudino Laurent et de Mlle Julia Lehartel, la délégation prévue aux articles 1er et 2 ci-dessus est dévolue à M. Marc Bougues.

Art. 5.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudino Laurent, Mlle Julia Lehartel et M. Marc Bougues, Mme Nancy Amo épouse Williamu est habilitée à signer, au nom du Président de la Polynésie française, tous les actes prévus aux articles 1er et 2 ci-dessus.

Art. 6.— Le chef du service de l'imprimerie officielle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 juin 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE n° 7 MEF/SDIM du 25 juin 2004 portant délégation de signature du ministre de l'économie et des finances à M. Richard Boyer, chef du service du développement de l'industrie et des métiers.

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7 PR du 18 juin 2004 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, de la fiscalité, de l'investissement, de la création d'entreprise, du commerce, de l'industrie des petites et moyennes entreprises ;

Vu la délibération n° 88-17 AT du 11 février 1998 portant création du service du développement de l'industrie et des métiers ;

Vu l'arrêté n° 1405 CM du 30 décembre 1994 portant nomination du chef du service du développement, de l'industrie et des métiers ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984,

Arrête :

Article 1er.— Délégation est donnée à M. Richard Boyer, chef du service du développement de l'industrie et des métiers, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et des finances, les correspondances et actes définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ainsi que les correspondances et actes relatifs :

- 1 - à l'instruction des dossiers relatifs d'une part, au code des investissements et d'autre part, aux demandes d'exonération de droits sur les matières premières relevant de la compétence du service ;
- 2 - à l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le développement des entreprises et métiers et à leur liquidation ;
- 3 - à l'élaboration de la réglementation afférente aux attributions du service ;
- 4 - aux informations de caractère économique et de portée générale ;
- 5 - aux travaux des commissions administratives dont le secrétariat est assuré par le service ;
- 6 - aux engagements d'un montant inférieur à 500.000 F CFP et aux liquidations des dépenses du budget de fonctionnement et d'investissement imputées au service ;
- 7 - aux études générales ou sectorielles concernant l'industrie et le secteur des métiers ;
- 8 - à la gestion administrative du personnel placé sous son autorité, y compris leur notation primaire ou avertissements éventuels à leur rencontre ;
- 9 - aux ordres de déplacement à l'intérieur du territoire n'excédant pas six jours pour les agents placés sous son autorité.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Boyer, chef du service du développement de l'industrie et des métiers, les délégations de signature consenties à ce dernier en application de l'article ci-dessus sont exercées par M. Denis Grellier, attaché d'administration du service du développement de l'industrie et des métiers.

Art. 3.— Le chef du service du développement de l'industrie et des métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2004.
Emile VANFASSE.

ARRETE n° 8 MEF du 25 juin 2004 portant délégation de signature du ministre de l'économie et des finances à M. Franky Sacault, chef du service du plan et de la prévision économique par intérim.

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7 PR du 18 juin 2004 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;

Vu la délibération n° 91-100 AT du 29 août 1991 portant création du service du plan et de la prévision économique ;

Vu l'arrêté n° 1 CM du 2 janvier 1992 portant nomination du chef du service du plan et de la prévision économique ;

Vu l'arrêté n° 2 CM du 2 janvier 1992 portant organisation du service du plan et de la prévision économique,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Franky Sacault, chef du service du plan et de la prévision économique par intérim, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie et des finances, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ainsi que les correspondances et actes relatifs :

- à la gestion administrative du personnel placé sous son autorité, y compris leur notation primaire ou avertissements éventuels à leur rencontre ;
- aux ordres de déplacement à l'intérieur de la Polynésie française pour les agents placés sous son autorité ;
- aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget local, en fonctionnement et en investissement notifiés pour le service.

Art. 2.— M. Franky Sacault est chargé des travaux de préparation, de suivi et de révision des contrats de développement, ainsi que de ceux relatifs à la programmation, la gestion administrative et l'ordonnancement au titre du Fonds européen de développement (F.E.D.) et à la programmation et la gestion administrative de la section territoriale du Fonds d'investissement pour le développement économique et social.

Il recueille auprès des autres services et établissements publics la documentation et les informations statistiques, économiques et financières, ainsi que toutes les informations administratives et réglementaires nécessaires :

- à la préparation, l'élaboration et le suivi des contrats de développement ;
- à l'élaboration de synthèses et prévisions économiques ;
- au suivi de la conjoncture économique.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franky Sacault, les délégations stipulées aux articles précédents sont exercées par M. Frédéric Donzel.

Art. 4.— Le chef du service du plan et de la prévision économique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2004.
Emile VANFASSE.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA CULTURE**

ARRETE n° 1 MEC du 28 juin 2004 portant délégation de signature à Mlle Katia Testard, secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française.

Le ministre de l'éducation et de la culture,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 10 PR du 18 juin 2004 relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la culture ;

Vu la délibération n° 91-99 AT du 29 août 1991 portant création d'un service dénommé "secrétariat général du Conseil économique, social et culturel" ;

Vu l'arrêté n° 265 CM du 6 mars 1992 relatif aux missions, à l'organisation et au fonctionnement du secrétariat général du Conseil économique, social et culturel ;

Vu l'arrêté n° 298 CM du 27 février 1998 nommant Mlle Katia Testard, secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel ;

Vu l'arrêté n° 264 PR du 26 juin 1992 nommant Mme Eliane Porlier, adjointe au chef du service du secrétariat général du Conseil économique, social et culturel ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mlle Katia Testard, secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'éducation et de la culture, dans la limite de ses attributions, les notes, bordereaux et lettres adressées aux services administratifs du territoire et aux usagers de l'institution.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à Mlle Katia Testard à l'effet de procéder aux actes de gestion courante du personnel affecté au secrétariat général du Conseil économique, social et culturel ou mis à sa disposition, énumérés ci-après :

- avertissement et blâmes ;
- congés de toute nature, à l'exclusion des congés administratifs ;
- déplacements à l'intérieur du territoire ;
- proposition de bonification ou de réduction pour les avancements à l'ancienneté ;

- notation primaire ;
- certificats administratifs et décisions nécessaires pour la liquidation des traitements, salaires et indemnités.

Art. 3.— Délégation de signature est donnée à Mlle Katia Testard à l'effet de procéder aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget du territoire qui lui ont été notifiés. Mlle Katia Testard est autorisée à signer des contrats et conventions liés à la gestion courante du service pour les crédits imputés au sous-chapitre 933-03.

Art. 4.— Délégation de signature est également donnée à Mlle Katia Testard pour signer les ordres de déplacement des membres du Conseil économique, social et culturel à l'intérieur du territoire ainsi que les réquisitions de passage et de bagages correspondantes.

Art. 5.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Katia Testard, les délégations qui lui ont été consenties sont exercées par Mme Eliane Porlier. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eliane Porlier, les délégations qui lui ont été consenties sont exercées par Mme Lanie Chin.

Art. 6.— L'arrêté n° 1344 PR du 31 mai 2001 portant délégation de signature à Mlle Katia Testard, secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française, est abrogé.

Art. 7.— La secrétaire générale du Conseil économique, social et culturel est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2004.
Jean-Marius RAAPOTO.

MINISTÈRE DU DIALOGUE SOCIAL

ARRETE n° 2 MDS du 25 juin 2004 portant délégation de signature au chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Le ministre du dialogue social, chargé de l'emploi, du travail, de la protection sociale et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 13 PR du 18 juin 2004 relatif aux attributions du ministre du dialogue social, chargé de l'emploi, du travail, de la protection sociale et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 portant création du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.) ;

Vu l'arrêté n° 1781 CM du 20 décembre 1999 portant organisation et fonctionnement du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.) ;

Vu l'arrêté n° 1799 CM du 20 décembre 1999 portant nomination de M. Pierre Coissac aux fonctions de chef de service du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.),

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Pierre Coissac, à l'effet de signer au nom du ministre du dialogue social, chargé de l'emploi, du travail, de la protection sociale et de la fonction publique, tous actes, documents et correspondances relatifs au service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.), pour compter du 25 juin 2004.

Art. 2.— M. Pierre Coissac, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.), est notamment habilité à signer les pièces ci-après :

- 1° Correspondances, bordereaux, actes et appels à projets adressés aux chefs des services territoriaux, aux fournisseurs et usagers du S.E.F.I. ;
- 2° Engagements juridiques et comptables, certifications du service fait et liquidations des dépenses, contrats et conventions imputés sur le budget de la Polynésie française dans les matières relevant de la compétence de son service ;
- 3° Actes relevant de la gestion du personnel placé sous son autorité ;
- 4° Certification du caractère exécutoire des décisions, contrats, conventions dans les matières relevant de la compétence du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Coissac, les mêmes délégations sont données à M. Pierre Course, attaché d'administration au sein du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.).

Art. 4.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2004.
Francis STEIN.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 33-2004 PR.APF/SG/SAJ du 16 juin 2004 désignant Mme Jeanne Santini pour représenter le président de l'assemblée de la Polynésie française devant les juridictions des ordres administratif et judiciaire.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 portant code de procédure civile de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 28-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 41 Prés.APF/SG/JUR du 24 juillet 2002 portant nomination de Mme Jeanne Santini aux fonctions d'assistante du secrétaire général de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 3064-2002 Prés.APF/SG/FCL/vl du 25 octobre 2002 portant affectation de M. Heifara Tirao au service des affaires juridiques de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 1394-2003 Prés.APF/SG/MC/hl du 11 mars 2003 portant affectation de Mme Sylvie Ariiotima au service des affaires juridiques de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 1395-2003 Prés.APF/SG/MC/hl du 11 mars 2003 portant affectation de Mme Caroline Chung au service des affaires juridiques de l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Mme Jeanne Santini, assistante du secrétaire général et responsable du service des affaires juridiques, est désignée pour représenter le président de l'assemblée de la Polynésie française devant les juridictions des ordres administratif et judiciaire, lors des actions intentées ou soutenues au nom de l'assemblée de la Polynésie française.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanne Santini, Mme Caroline Chung ou Mme Sylvie Ariiotima ou M. Heifara Tirao, juristes au service des affaires juridiques, représenteront le président de l'assemblée de la Polynésie française devant les juridictions précitées, lors des actions intentées ou soutenues au nom de l'assemblée de la Polynésie française.

Art. 3.— Le présent arrêté est notifié aux intéressés et sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2004.
Antony GEROS.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

CREDIPAC POLYNÉSIE

S.A. au capital de 283.866.000 F CFP
R.C. PAPEETE 569 B - N° TAHITI : 041848
Siège social : rue F. Cardella - PAPEETE (TAHITI)

BILANS au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002

(en F CFP)

ACTIF	MONTANTS		PASSIF	MONTANTS	
	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02
Caisse, banques centrales, C.C.P. Note 1	36.670.000	14.839.719	Dettes envers les établissements de crédit Note 3	2.855.151.856	1.407.356.110
Créances sur les établissements de crédit Note 2	325.473	271.511	- A vue 152.639.888	121.384.712	
- A vue 325.473	271.511		- A terme 2.702.511.968	121.384.712	
Opérations avec la clientèle Note 4	348.339	704.807	Opérations avec la clientèle Note 6	17.380.852	11.009.176
- Autres concours à la clientèle 348.339	704.807		- Autres dettes 17.380.852	11.009.176	
Participations détenues à long terme Note 7	11.877.327	477.327	Autres passifs Note 12	96.419.842	64.351.823
Crédit-bail et location avec option d'achat Note 5	3.043.774.301	1.750.774.581	Comptes de régularisation 37.234.347	21.729.617	
Immobilisations incorporelles Note 8		14.859	Provisions pour risques et charges 10.000.000	10.000.000	
Immobilisations corporelles Note 9	20.660	142.420	Fonds pour risques bancaires généraux Note 10	343.026.881	316.844.192
Autres actifs Note 12	266.175.851	64.046.867	Capitaux propres Note 11	283.866.000	283.866.000
Comptes de régularisation Note 12	21.827	21.827	- Capital souscrit 28.386.600	28.386.600	
			- Réserves 462.632	379.106	
			- Provisions réglementées 30.311.649	4.212.486	
			- Report à nouveau 30.311.649		
			- Résultat de l'exercice 30.311.649		
TOTAL ACTIF	3.359.213.778	1.831.293.918	TOTAL PASSIF	3.359.213.778	1.831.293.918
HORS-BILAN			Certifié conforme : Dominique VINCENT, Directeur général.		
Engagements reçus d'établissements de crédit					

CREDIPAC POLYNÉSIE

S.A. au capital de 283.866.000 F CFP
R.C. PAPEETE 569 B - N° TAHITI : 041848
Siège social : rue F. Cardella - PAPEETE (TAHITI)

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002

	31/12/03	31/12/02
Intérêts et produits assimilés	835	18.262
Intérêts et charges assimilés	60.063.679	26.751.554
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	970.336.755	438.799.628
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	772.542.660	368.970.484
Commissions (produits)		3.710
Commissions (charges)		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	536.281	260.396
PRODUIT NET BANCAIRE	131.194.970	42.839.166
Charges générales d'exploitation	44.630.968	29.751.882
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	98.189	393.178
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	92.465.813	12.694.106
Coût du risque	- 43.592.337	- 3.598.577
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	48.873.476	9.094.529
Gains sur actifs immobilisés	- 14.430	- 667.235
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	48.859.046	8.428.294
Résultat Exceptionnel	57.229	- 80.502
Impôt sur les bénéfices	18.604.626	3.897.136
Reprises/Dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées		- 238.170
RÉSULTAT NET	30.311.649	4.212.486
Certifié conforme : Dominique VINCENT, <i>Directeur général.</i>		

NOTES ANNEXES

aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003

Evénement significatif

Crédipac Polynésie a participé pour la première fois à une opération de défiscalisation au cours de l'exercice 2003 à hauteur de 14.990.000 F CFP pour un crédit d'impôt de 6.745.500 F CFP.

Méthodes comptables

I - Principes généraux

Les comptes annuels 2003 sont établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du comité de la réglementation bancaire.

Ils sont présentés en conformité avec l'instruction de la commission bancaire 2000-11.

II - Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat

Elles sont inscrites en comptabilité sociale pour leur valeur nette et pour leur encours financier.

Les amortissements sont effectués selon le mode linéaire et en fonction de la durée des contrats :

- véhicules de tourisme : 20 % à 33,33 % ;
- véhicules utilitaires : 20 % à 33,33 % ;
- matériels d'équipement professionnel : 20 % à 33,33 %.

III - Titres de placement, titres de participation et de filiales

Suite à l'extension du mécanisme de solidarité aux établissements de crédit des DOM-TOM, il a été souscrit des certifications d'association à hauteur de 4.000 euros, (soit une contre valeur de 477.327 F CFP).

Il n'existe pas de titre d'investissement, ni de titre de transaction (10.000 F CFP participation de défiscalisation).

IV - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles concernent les frais d'établissement et les logiciels acquis. Les logiciels sont amortis sur une durée cinq ans.

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif ont une valeur brute constituée par leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements sont

calculés sur la durée de vie probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

- frais d'établissement et logiciels : 5 ans ;
- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans ;
- matériel informatique : 4 à 5 ans ;
- matériel de transport : 4 ans.

V - Fonds propres

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2002, le résultat 2002, 4.212.486 F CFP, a été distribué sous forme de dividendes pour 4.128.960 F CFP (cf. tableau 11).

VI - Provisions, risques et charges - Fonds pour risques bancaires

Le Fonds pour risques bancaires généraux n'a pas évolué au cours de l'exercice 2003.

VII - Comptabilisation des charges et des produits

Intérêts et commissions

Les intérêts et commissions assimilées aux intérêts sont comptabilisés *prorata temporis*. Les autres commissions sont enregistrées à l'encaissement, à l'exception des commissions de garantie qui sont étalées sur la période du contrat.

Les produits et charges en devises sont immédiatement convertis en francs pacifiques.

Les encaissements et décaissements sont convertis en francs pacifiques immédiatement.

Revenus des titres de participation, titres de l'activité de portefeuille et de placement

Les revenus des actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à la date d'encaissement.

Les revenus des obligations et autres titres à revenus fixes sont comptabilisés sur la base des intérêts courus.

VIII - Impôt sur les sociétés et contribution exceptionnelle

Les impôts concernant l'exercice, dont la mise en recouvrement n'interviendra que l'année suivante, sont provisionnés.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
(Tous les chiffres ci-dessous sont exprimés en milliers de francs pacifiques)

1 - CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP

	2003	2002
Caisse	40	40
IEOM	36.630	14.800
	36.670	14.840

2 - CREANCE SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2003	2002
Comptes à vue chez Banque de Nouvelle-Calédonie	325	272
	325	272

3 - DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2003	2002
Comptes à vue	152.640	121.385
Emprunts à terme	2.700.000	1.285.000
Créances rattachées	2.512	971
	2.855.152	1.407.356
Durée résiduelle ≤ 3 mois	445.152	217.356
Durée résiduelle > 3 mois et ≤ 1 an	600.000	700.000
Durée résiduelle > 1 an et ≤ 5 ans	1.810.000	490.000
	2.855.152	1.407.356

4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2003	2002
Créances rattachées		
Créances douteuses brutes	15.334	16.586
Provision sur créances douteuses	- 14.986	- 15.881
	348	705
Durée résiduelle ≤ 3 mois	348	705
Durée résiduelle > 3 mois et ≤ 1 an		
Durée résiduelle > 1 an et ≤ 5 ans		
Durée résiduelle > 5 ans		
	348	705

5 - CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES

	2003	2002
C.B.M.	1.092.015	602.052
Immobilisations brutes	1.576.190	915.343
Amortissements	- 484.175	- 313.291
L.O.A.	1.934.728	1.135.657
Immobilisations brutes	2.489.683	1.331.083
Amortissements	- 554.955	- 195.426
Loyers impayés	8.250	4.830
Créances douteuses brutes	46.196	15.798
Provision sur créances douteuses	- 37.415	- 7.563
	3.043.774	1.750.774

6 - DETTES SUR LA CLIENTELE

	2003	2002
Dépôts de garantie	17.381	11.009
Dettes rattachées		
	17.381	11.009
Durée résiduelle ≤ 3 mois	17.381	11.009
	17.381	11.009

7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

	Valeur comptable des titres détenus	
	Brute	nette
Participation à la défiscalisation	10	10
Certificat d'association Mécanisme de solidarité*	477	477
TOTAL		
* Suite à l'extension aux T.O.M. des nouvelles dispositions de la commission bancaire		
Créances rattachées	14.990	14.990
Provision pour dépréciation sur participation	- 3.600	- 3.600
TITRES DE PARTICIPATION	11.877	11.877

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Solde au 01/01/2003	Acquisitions	Cessions, autres movts	Solde au 31/12/2003
Immobilisations brutes				
Fonds de commerce				
Logiciels	14.507			14.507
	14.507			14.507
	Solde au 01/01/2003	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2003
Amortissements/Provisions				
Fonds de commerce				
Logiciels	14.492	15		14.507
	14.492	15		
Valeurs nettes	15			

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au 01/01/2003	Acquisitions	Cessions, autres movts	Solde au 31/12/2003
Immobilisations brutes				
Installations, agencements				
Matériel de transport	2.170			2.170
Matériel et mobilier de bureau	186			186
Matériel informatique	3.206		205	3.001
	5.562		205	5.357
	Solde au 01/01/2003	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2003
Amortissements/Provisions				
Installations, agencement				
Matériel de transport	2.170			2.170
Matériel et mobilier de bureau	103	62		165
Matériel informatique	3.147	21	167	3.001
Immobilisations h. exploitation				
	5.420	83	167	5.336
Valeurs nettes	142			21

10 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

	Solde au 01/01/2003	Acquisitions	Cessions, autres movts	Solde au 31/12/2003
F.R.B.G.				
Fonds pour risques bancaires généraux	10.000			10.000
TOTAL	8.000			10.000

11 - CAPITAUX PROPRES (HORS F.R.B.G.)

	Montant au 01/01/2003	Distribution de dividendes	Affectation du résultat 2001	Mouvements de capital	Montant au 31/12/2003
Capital social	283.866				283.866
Réserve légale	28.387				28.387
Report à nouveau	379		83		462
Résultat net au 31/12/02	4.212	- 4.129	- 83		
Résultat net au 31/12/03					30.312
	316.844	- 4.129			343.027
	Solde au 01/01/2003	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2003	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées s/encours à M T et L T					
TOTAL	316.844				343.027

12 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	2003	2002
Actif		
Dépôts et cautionnements	1.241	239
Débiteurs divers Etat/IS		652
Débiteurs divers Etat/TVA	264.753	62.963
Autres débiteurs divers	182	193
TOTAL Autres actifs	266.176	64.047
Charges payées d'avance	22	22
Divers		
TOTAL Comptes de régularisation	22	279
Passif		
Dépôts de garanties reçus	72.200	52.882
Créditeurs divers : fournisseurs	1.231	994
Créditeurs divers : impôt sur les bénéfices	18.224	3.234
Créditeurs divers : T.V.A.	4.578	7.042
Créditeurs divers : autres impôts	187	203
TOTAL Autres passifs	96.420	64.355
Charges à payer	2.377	1.969
Produits perçus d'avance	34.857	19.761
Divers		
TOTAL Comptes de régularisation	37.234	21.730

13 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

	2003	2002
Int. S/créances commer. & crédits à la clientèle		
Intérêts des créances douteuses	1	18
	1	18

14 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

	2003	2002
Intérêts sur les comptes ordinaires interbancaires	6.696	6.631
Intérêts sur comptes et emprunts interbancaires	53.368	20.121
TOTAL	60.064	26.752

15 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES

	2003	2002
Loyers C.B.M.	350.101	228.480
Loyers L.O.A.	536.405	189.359
Plus-values de cession C.B.M.	4.582	3.710
Plus-values de cession L.O.A.	4.875	1.523
Loyers douteux	27.102	7.806
Autres produits	47.271	7.922
	970.336	438.800

16 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES

	2003	2002
Dotations aux amortissements C.B.M.	313.723	211.130
Dotations aux amortissements L.O.A.	427.339	157.537
Moins-values de cession C.B.M.	9.136	222
Moins-values de cession L.O.A.	22.345	81
	772.543	368.970

17 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	2003	2002
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges de personnel		
Impôts et taxes	4.629	2.476
Autres frais administratifs	40.002	27.276
TOTAL	44.631	29.752

18 - COUT DU RISQUE

	2003	2002
Dotations aux provisions s/créances douteuses	- 51.345	- 3.985
Dotations aux provisions pour dépréciation sur participation	- 3.600	
Pertes s/créances irrécup. couvertes par prov.	- 10.777	
Pertes s/créances irrécup. non couvertes par prov.	- 259	
Reprises de provisions sur créances douteuses	22.389	387
Récupérations sur créances amorties		
Récupération reprise de provision pour risques et charges		
TOTAL	- 43.592	- 3.598

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Crédipac Polynésie tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - *Opinion sur les comptes annuels*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que ces contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que ces comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté par votre conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Papeete, le 15 avril 2004.

Pour la S.C.P.

PICARD-GOSSE-PARION,

Jean-Pierre GOSSE,

Commissaire aux comptes.

RAPPORT DE GESTION

Ce document est à la disposition du public sur simple demande, adressé aux bureaux de la S.A. Crédipac Polynésie, rue François-Cardella, B.P. 90 - 98713 Papeete, R.P. - Tél. : (689) 41.71.78.

